**Activité de groupe**

|  |  |
| --- | --- |
| **Type d’activité/titre de l’activité** | Discussion sur la ratification |
| **Durée totale** | 50 minutes |
| **Nécessités du lieu** | Salle principale et salles d’atelier pour quatre groupes de travail |
| **Equipement nécessaire** | Tableaux à feuilles mobiles et marqueurs |

**Objectif de l’activité**

L’objectif de l’activité de groupe est de rassembler des connaissances et des avis de divers horizons concernant la ratification de la Convention des droits des personnes handicapées.

Tandis que plusieurs pays ont ratifié la Convention et qu'environ la moitié d'entre eux ont aussi ratifié le Protocole facultatif, le débat se poursuit sur l’objectif et les effets de la ratification. Certains encouragent à une ratification rapide pour inciter les Etats à faire le ménage chez eux. D’autres suggèrent d'attendre, pour ratifier, d'avoir entrepris la réforme juridique nécessaire, de sorte qu'ainsi, l'Etat peut concentrer ses efforts sur la préparation du rapport initial devant le Comité des droits des personnes handicapées. D'autres parties prenantes s’inquiètent moins de *quand* ratifier que de *ratifier ou non*, étant donné les coûts prévus pour la mise en œuvre de la Convention.

C'est pourquoi cet exercice prend la forme d’un débat autour de la ratification, où différentes parties prenantes viennent défendre leur point de vue pour ou contre la ratification – si possible dans une perspective différente de la leur.

**Les rôles**

Les participants prendront part au débat qui comprend trois parties et un médiateur. Le médiateur est un parlementaire. Les trois parties sont :

* Un représentant du Ministère des finances
* Un représentant du Ministère des affaires sociales
* Un représentant d’une organisation de personnes handicapées

Chacun a son point de vue :

* Le parlementaire a une position neutre sur la ratification et attend d'être convaincu par les parties prenantes issues du gouvernement et de la société civile. En fonction du débat, le parlementaire fera un rapport à la Commission parlementaire chargée des droits de l'homme, à savoir si le parlement doit se prononcer en faveur de la ratification, et si tel est le cas, quand la ratification doit avoir lieu.
* Le représentant du Ministère des finances est convaincu que la mise en œuvre de la Convention représente un coût exorbitant.
* Le représentant du Ministère des Affaires sociales est favorable à la ratification, étant donné les récents engagements, pris au cours de l'examen périodique universel du Comité des droits de l'homme, de ratifier la Convention, mais en même temps, il s'inquiète de l'incidence qu'aura la mise en œuvre sur les capacités limitées de son Ministère.
* Le représentant de la société civile est très enthousiaste à propos de la ratification et voit en la Convention le meilleur moyen d'apporter un changement durable en faveur des personnes handicapées dans le pays.

Les rôles des groupes de travail se répartiront ainsi :

* Le groupe parlementaire devra établir une liste de questions pour chaque représentant, afin de déterminer les points principaux concernant le parlement et de décider s'il convient de ratifier, maintenant, plus tard ou jamais.
* Les représentants des ministères et de la société civile devront préparer leurs arguments pour appuyer leur point de vue. Ainsi, chaque groupe de travail devra anticiper les questions que les parlementaires lui poseront.

**Conseils à l’intention de l’animateur**

L’animateur imaginera le cas d’un pays, afin que l’activité prenne toute son importance auprès des participants. Il est conseillé à l’animateur de définir un pays fictif qui connaît les mêmes défis, en termes de niveau de développement (endettement, incidence de la crise financière mondiale, niveau de revenus, etc.), de sécurité (conflit, situation post-conflictuelle, etc.), de niveau général de respect des droits des personnes handicapées, de toute autre valeur importante ayant une incidence sur le respect des personnes handicapées et autres.

L'idéal serait que les participants jouent d'autres rôles que ceux qui sont les leur dans la vie réelle. Ainsi, les représentants de la société civile joueront un rôle au sein du gouvernement, et à l’inverse les représentants du gouvernement joueront le rôle d’un membre de la société civile et ainsi de suite. Ceci est possible seulement si le groupe est hétérogène. L’animateur adaptera l’activité selon le groupe.

**Dynamique**

1. L’animateur explique l’activité à l’auditoire (objectif, dynamique, etc.) dans la salle principale et divise ensuite l'auditoire en *quatre groupes de travail* et les envoie chacun dans une salle d'atelier (5 mn).
2. L'animateur rencontre les groupes de travail dans les salles d’atelier, s’assure que chacun a bien compris l’exercice et invite les groupes à nommer un chronométreur et deux intervenants pour les deux tâches (5 mn max.).
3. Les groupes de travail préparent leur stratégie de questions & réponses (15 mn).
4. Retour en séance plénière. Le représentant du groupe parlementaire consultera les représentants du Ministère des finances, du Ministère des affaires sociales et de la société civile. Le parlementaire posera des questions aux représentants du Ministère, qui devront alors répondre en argumentant. A l'issue de la session, le représentant du groupe parlementaire devra décider de recommander ou non au parlement la ratification et expliquer pourquoi (15 mn).
5. Commentaires et bilan (10 mn).